



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 04/11/2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi quatre novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 7 - Service téléalerte populations

Présents :

Monsieur DEZALOS **Maire**

Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Madame JOURNE-LHERISSON, Monsieur GERAUD, Monsieur LUNARDI, Madame MANDEIX **Adjoints**

Madame ACCARY, Monsieur JOSEPH **Délégués**

Madame LASSORT, Madame FORNASARI, Monsieur KHERCHACHE, Madame LABADIE, Monsieur ORDRONNEAU, Madame LUGUET, Madame FAVARD, Madame TRUILHE, Madame PERTHUIS, Monsieur SMYRACHA, Madame BONFANTI, Monsieur JACQUIN **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Monsieur LAFUENTE (donne pouvoir à Monsieur LUNARDI), Monsieur DEL-FIORENTINO (donne pouvoir à Madame LUGUET), Madame FOURNIER (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX), Monsieur ROUX (donne pouvoir à Monsieur JACQUIN), Madame RAMOND (donne pouvoir à Madame BONFANTI)

Monsieur BOUDON (absent excusé), Monsieur OURABAH (absent excusé), Madame ROBIN (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	021
Nombre de procurations :	05

Rapporteur : **Madame Michèle JOURNE-LHERISSON**

I - Exposés des motifs

Dans le cadre de la mise en place, au 1^{er} janvier 2016, d'un service de télé-alerte des populations, la ville de Boé a fait le choix d'adhérer au dispositif pour une durée de 3 ans.

La participation communale était de 50 % du coût de fonctionnement annuel (abonnement) et de la totalité des coûts de communication.

Le marché étant arrivé à échéance au 31 décembre 2018, il a été relancé par l'Agglomération d'Agen et attribué au même prestataire CII Télécom, le 19 juillet 2019.

Pour assurer la continuité du service il vous est demandé de délibérer à nouveau avec les montants de ce nouveau marché pour une durée de 3 ans selon les mêmes conditions que précédemment.

Vous trouverez ci-dessous les nouvelles modalités financières :

Commune / nbre habitants	Montant de l'abonnement annuel	Montant de participation commune/an	Montant de l'abonnement précédent	Montant précédent de participation commune/an
0 à 499	100	50	160	80
500 à 999	200	100	200	100
1000 à 2499	300	150	240	120
2500 à 4999	400	200	480	240
5000 à 9999	675	337,5	820	410
plus de 10 000	1 200	600	1 180	590

Coût de fonctionnement (€ HT)	Nouveau tarif	Ancien tarif
SMS (par unité)	0,08	0,1
MMS (par unité)	0,25	0,25
Mail (par unité)	0,01	0,01
Appel vocal / mobile (par min)	0,1	0,12
Appel vocal / fixe (par min)	0,04	0,04
Fax	0,07	0,1

II - Considérants et références juridiques

Considérant les grilles tarifaires ci-dessus présentées,

Vu l'avis du bureau municipal,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20191104-lmc1DV1941007-
DE
Date de télétransmission : 05/11/2019
Date de réception préfecture : 05/11/2019

Décide à L'UNANIMITE de :

ADHERER : au nouveau marché de service de télé-alerte des populations proposé par l'Agglomération d'Agen à compter du 1^{er} janvier 2020 selon les conditions tarifaires ci-dessus présentées.

AUTORISER : monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Colette LASSORT

SIGNE
M. Christian Dézalos